

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation : vendredi 19 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de conseillers présents : 66
Nombre de conseillers votants : 80

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jean-Marc MOGLIA - Jérémy THIREZ - Anne TERLEZ - José PIRES - Florence LAMBERT - Richard JACQUET - Nicole LABICHE - Jean-Philippe BRUN - Catherine DUVALLET - Fadilla BENAMARA - Rachida DORDAIN - Maryline DESLANDES - Patrick COLLET - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS - Jean-Claude COURANT - Daniel BAYART - François CHARLIER - Pierrick GILLES - Véronique BREGEON - Jean-Pierre CABOURDIN - Marie-Dominique PERCHET - Daniel JUBERT - Caroline ROUZEE - Jean-Pierre DUVERE - Albert NANIYOULA - Georgio LOISEAU - Eric LARDEUR - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Max GUILBERT - Hervé GAMBLIN - Anne-Sophie DE BESSES - Ousmane N'DIAYE - Dominique MEDAERTS - Didier GUERINOT - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - David POLLET - Yann LE FUR - Christian GOSTOLI - Jean-Marc RIVOAL - Jacques LECERF - Agnès LABIGNE - Marie-Claude MARIEN - Joris BENIER - Alain THIERRY - Sandrine CALVARIO - Sylvie LANGEARD - Ingrid BEAUCOUSIN - Stéphane BRUNET - Nicolas QUENNEVILLE - Michel DRUAIS - Liliane BOURGEOIS - Jean-Michel DERREY - Pascal JUMEL - Jean-Jacques COQUELET.

CONSEILLER(E)S SUPPLÉANT(E)S PRÉSENT(E)S AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN (E)TITULAIRE EXCUSÉ(E) :

Gwenaël JAHIER, Stella BLOURDIER, Catherine REBOURSIERE.

POUVOIRS :

Marc-Antoine JAMET à Catherine DUVALLET, François-Xavier PRIOLLAUD à Bernard LEROY, Janick LEGER à Richard JACQUET, René DUFOUR à Florence LAMBERT, Nadine LEFEBVRE à Yann LE FUR, Baptiste GODEFROY à Fadilla BENAMARA, Gildas FORT à Patrick MAUGARS, Jacky GOY à Hervé GAMBLIN, Fanny PAPI à Liliane BOURGEOIS, Jean-Marie LEJEUNE à Philippe COLLAS, Dominique SIMON à Eric JUHEL, Stéphanie ROUSSELIN à Jean-Jacques COQUELET, Odile HANTZ à Jean-Marc RIVOAL, Amélie LEBDAOUI à Marie-Claude MARIEN.

TITULAIRE ABSENT EXCUSÉ :

Denis NOEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Isabelle THEODIN - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER

Secrétaire : Joris BENIER

Délibération 2024-13

DÉLIBÉRATIONS - ENVIRONNEMENT - CYCLE DE L'EAU - Projet de révision du zonage

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20240125-lmc124992A-DE-1-
1
Date de télétransmission : 26/01/2426/01/24
Date de réception préfecture :
26/01/2426/01/24

d'assainissement et autorisation de mise en enquête publique - Validation - Autorisation

TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 26 janvier 2024

AFFICHÉ LE : 26 janvier 2024



2024-13 - CYCLE DE L'EAU - Projet de révision du zonage d'assainissement et autorisation de mise en enquête publique - Validation - Autorisation

RAPPORT

Monsieur LE FUR rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de l'environnement, les communes, ou leurs établissements publics de coopération, doivent disposer d'un zonage d'assainissement.

Ce document délimite, après enquête publique :

- 1° / Les zones d'assainissement collectif où la Communauté d'agglomération Seine-Eure est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- 2° / Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la Communauté d'agglomération Seine-Eure est tenue d'assurer le contrôle de ces installations.

En 2018, il a été décidé de procéder à une révision des zonages des communes qui constituaient à cette date l'ancienne Communauté d'agglomération Seine-Eure.

L'étude a été confiée au bureau d'études *IRH Ingénieur Conseil*.

A l'issue de cette étude, les cartes communales de zonage ont été transmises, en avril 2023, à chaque commune. Les remarques qui ont été formulées ont été prises en compte. Les cartes de zonage proposées sont annexées à la présente délibération.

Les membres du conseil sont donc invités à approuver la proposition de nouveau zonage sur le périmètre des communes concernées, en vue de la soumettre à enquête publique pour approbation définitive.

DECISION

Le conseil communautaire ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

APPROUVE le zonage d'assainissement proposé sur le périmètre des communes ayant fait l'objet d'une étude de révision du zonage ;

AUTORISE la mise en enquête publique des rapports et cartes de zonage révisées ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20240125-lmc124992A-DE-1-
1
Date de télétransmission : 26/01/2426/01/24
Date de réception préfecture :
26/01/2426/01/24

**Pour copie conforme,
Le Président.**